

No de résolution

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le Mardi 8 septembre 2020 à 18 h 00. La présente séance s'est ouverte à 18 h16.

SONT PRÉSENTS :

M. Joey Leckman, conseiller
M. Pier-Luc Laurin, conseiller
M. Michel Morin, conseiller
Mme Michèle Guay, conseillère
Mme Sara Dupras, conseillère
M. Pierre Daigneault, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Laurent Laberge, directeur général, est présent.

Me Caroline Dion, greffière, est présente.

1.
1.1

23581-09-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin

Appuyé par M. Joey Leckman

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

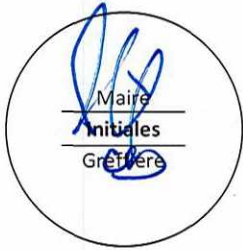
Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

23582-09-20

2.

2.1

**DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES RUES – SECTEUR A – APPEL D’OFFRES PUBLIC
TP-SP-2020-51 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d’offres public numéro TP-SP-2020-51 dans le journal *Info Laurentides* du 15 juillet 2020 et sur le *Système électronique d’appel d’offres (SÉAO)* pour le déneigement et sablage des rues, pour le secteur A;

CONSIDÉRANT l’ouverture des soumissions qui a eu lieu le 11 août 2020 et qui se lit comme suit :

Entrepreneurs	Montant de la soumission incluant les taxes	Montant corrigé
Construction TRB inc.	1 084 342,66 \$	
9161-4396 Québec inc. (Doménick Sigouin)	1 203 881,38 \$	1 203 915,18 \$
Pavage Jérastien inc.	2 088 424,30 \$	
Les Entreprises KL Mainville inc.	2 211 272,78 \$	

CONSIDÉRANT que la soumission de *Construction TRB inc.* est non-conforme puisque l’entreprise ne possède pas l’expérience minimale en déneigement municipal telle qu’exigée par le devis pour se qualifier à déposer une soumission;

CONSIDÉRANT que les soumissions de *Pavage Jérastien inc.* et de *Les Entreprises KL Mainville inc.* se doivent d’être rejetées puisqu’elles dépassent largement le budget prévu pour la durée prévue du contrat;

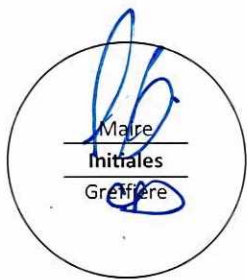
CONSIDÉRANT que le trésorier déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense à même le poste budgétaire 02-330-00-431;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sara Dupras
Appuyé par M. Pier-Luc Laurin

ET IL EST RÉSOLU :

1. D’octroyer le contrat TP-SP-2020-51 « Déneigement et sablage des rues – Secteur A » au plus bas soumissionnaire conforme, soit *9161-4396 Québec inc.*, pour un montant total d’un million deux cent trois mille neuf cent quinze dollars et dix-huit cents (1 203 915,18 \$), taxes incluses, pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

2. Que les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution fassent office de contrat.
3. D'autoriser la Direction des finances et du capital humain à disposer de cette somme conformément aux termes de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23583-09-20

2.2
FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES À MAILLES DE CHAÎNE AU BASSIN DE RÉTENTION RUE SHAW – DEMANDE DE PRIX ING-DP-2020-56 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un bassin de rétention a été construit sur la rue Shaw, dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures du secteur Shawbridge et qu'il y a lieu de sécuriser les lieux;

CONSIDÉRANT que ces travaux n'ont pas été prévus dans l'appel d'offres du Vieux-Shawbridge phase 1;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par demande de prix numéro ING-DP-2020-56 conformément à la *Politique d'approvisionnement de la Ville* et au Règlement 731;

CONSIDÉRANT les prix reçus :

Fournisseurs	Montant incluant les taxes
Inter Clôtures Clobec	29 831,02 \$
Clôture Fortin	31 215,71 \$
Inter Clôtures Sentinelle	32 365,46 \$

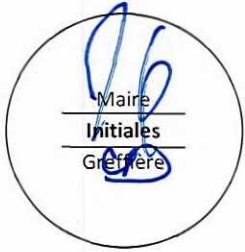
CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Éric Boivin, ing., responsable de l'ingénierie, en date du 4 août 2020;

CONSIDÉRANT que le trésorier déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense à même le Règlement 734;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Michèle Guay

Appuyé par Mme Sara Dupras



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

ET IL EST RÉSOLU :

1. D'octroyer le contrat ING-DP-2020-56 « Fourniture et installation de clôtures à mailles de chaîne au bassin de rétention » à l'entreprise *Inter Clôtures Clobec* pour un montant total de vingt-cinq mille neuf cent quarante-cinq dollars et soixante-six cents (25 945,66 \$), plus taxes.
2. Que les documents de la demande de prix, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution fassent office de contrat.
3. D'autoriser la Direction des finances et du capital humain à disposer de cette somme conformément aux termes de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 18 h 27 à 18 h 27.

15.

QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 18 h 27 à 18 h 27.

16.

16.1

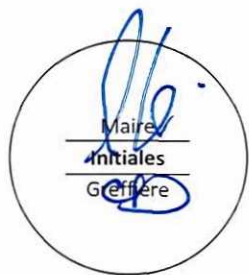
23584-09-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Morin
Appuyé par M. Pierre Daigneault

ET IL EST RÉSOLU que la présente séance soit et est levée à 18 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 23581-09-20 à 23584-09-20 contenues dans ce procès-verbal.


Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 23581-09-20 à 23584-09-20 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 8 septembre 2020.



Me Caroline Dion
Greffière

